



Saint-Denis, le 12 Mars 2018

M. Benjamin RAIGNEAU

Directeur des Ressources Humaines SNCF

2, place aux Etoiles

93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le directeur,

A plusieurs reprises, la Fédération SUD-Rail n'a jamais caché son opposition à la stratégie de l'entreprise consistant à isoler les agents dans leurs activités générant de fait des interfaces supplémentaires, des doublons de lignes managériales ... Lors de la présentation du projet de « Pacte Ferroviaire » par le 1^{er} Ministre et malgré un nombre conséquent d'orientations qui sont contestables et d'ailleurs contestées par les cheminots, il est pointé la question d'une unité renforcée autour d'un groupe plus intégré.

Pour définir « l'organisation de la nouvelle SNCF », il est demandé à la direction de fournir une « feuille de route » reprenant ses orientations, et ce pour le 15 Mars.

La Fédération SUD-Rail dénonce que les organisations syndicales et les cheminots, pourtant en première ligne face aux conséquences de l'isolement et du découpage par activités, n'aient pas été associés aux réflexions sur cette nouvelle organisation de SNCF et revendiquent de fait, outre une concertation sur ce sujet, le retour à une entreprise intégrée, seule garantie d'un avenir pour le système ferroviaire public.

La politique menée par la direction SNCF concernant le Fret Ferroviaire démontre, s'il en est besoin, l'échec de la dédicace et de l'isolement. Alors que les attentes concernant les défis environnementaux sont plus que jamais d'actualité, la Fédération SUD-Rail s'insurge contre l'idée d'une filialisation de l'activité qui viendrait signer l'arrêt de mort du Fret Ferroviaire dans le pays. **La Fédération SUD-Rail revendique que soit élaboré un plan de développement pérenne de l'activité qui passerait par l'intégration de son exploitation dans les établissements régionaux et une prise de position claire de l'entreprise sur la non-filialisation de Fret SNCF !**

Alors que les cheminots subissent depuis 3 ans (*date de mise en place d'accords intéressement dans les EPICs*) une régression salariale sans précédent et que l'entreprise vient d'annoncer des résultats 2017 exceptionnels, les agents sont choqués que les nombreux efforts qui leur sont demandés ne soient pas valorisés dans leur salaire. Alors qu'ils sont actuellement vilipendés dans les médias sur des soi-disant privilèges liés à leur contrat social et alors même que la direction de l'entreprise instrumentalise ces acquis pour prôner la rigueur salariale, il est plus que temps d'ouvrir en urgence des négociations salariales qui viendraient compenser les régressions de ces dernières années. ***La Fédération SUD-Rail revendique l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales et des négociations promises depuis près de 10 ans concernant la revalorisation de la grille salariale.***

C'est donc en application de l'article 4.2 du titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, que la Fédération SUD-Rail souhaite entamer une démarche de concertation immédiate afin d'aborder l'ensemble de ces points fondamentaux pour l'avenir des agents et de l'entreprise.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur, nos Salutations Syndicales.

La Fédération SUD-Rail